

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 27 avril 2015

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE LUNDI 27 avril 2015, À 19H30
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc	Claude Lefebvre
Lise Julien	Gino Gagnon
Denys Leclerc	Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Laurie Mimeault, assistante-greffière et urbaniste

117-04-2015

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h30.

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTION

Des citoyens de la rue McCarthy et de la rue des Étoiles se présentent afin de demander à la Ville si celle-ci peut se porter responsable de l'entretien et déneigement de ces 2 rues privées. Ils sont prêts à payer les frais nécessaires à même leur compte de taxes annuelles. Aussi, ils demandent s'il est possible d'avoir des conteneurs à déchets d'une plus grande capacité.

Le conseil fera une évaluation avec les travaux publics et étudiera cette demande afin d'en établir la possibilité et les modalités s'il y a lieu. Le conseil donnera suite éventuellement.

118-04-2015

**ADJUDICATION POUR AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE
DE JEUX D'EAU PROJET # 1407 (N/D : 602-140)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de soumission, en date du 2 avril 2015, pour adjuger un contrat pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau;

Attendu que lesdites soumissions ont été ouvertes en date du 23 avril 2015, à savoir :

Entreprises CPM telecom Inc.	134 217 \$
Équipements récréatifs Jambette Inc.	137 347 \$
Piscines Soucy Inc.	160 675 \$
Saho construction Inc.	171 108 \$
Tessier Récréo-Parc Inc.	192 585 \$

Attendu que la soumission des Entreprises CPM telecom Inc. n'est pas conforme à l'appel d'offres-Aménagement d'une aire de jeux d'eau- projet no. 2015-03;

Attendu que c'est les Équipements récréatifs Jambette Inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau, du soumissionnaire plus bas conforme, Équipements récréatifs Jambette Inc., au coût de 137 347 \$, taxes en sus.

Que ledit soumissionnaire, Équipements récréatifs Jambette Inc., s'engage envers la Ville de Saint-Basile à respecter dans son ensemble le document d'appel d'offres 2015-03.

Que Monsieur Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures et hygiène du milieu est nommé le représentant municipal.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile affecte ladite dépense au règlement d'emprunt numéro 01-2015.

Adopté.

DÉPART DE MONSIEUR GINO GAGNON À 21H00

À ce stade-ci de l'assemblée, Monsieur Gino Gagnon quitte son siège de conseiller à 21h00.

119-04-2015

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER
LOCAL REDDITION DE COMPTES 2014 (N/D : 208-140)**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 71 167 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

Pour ces motifs, **sur la proposition de** Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la Ville de Saint-Basile informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté.

120-04-2015

**MANDAT À LA CAPSA/TRAVAUX D'ENTRETIEN
À UN PONCEAU PROJET #1104 (N/D : 114-248)**

Attendu que la CAPSA a l'expertise pour procéder à des travaux d'entretien au ponceau de la rivière d'Aulnage dans le rang Sainte-Angélique, selon les règles de l'art;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile donne mandat à la CAPSA pour procéder à des travaux d'entretien du ponceau de la rivière d'Aulnage dans le rang Sainte-Angélique, pour un montant d'honoraires de l'ordre de 2 000 \$, taxes en sus.

Que le paiement des honoraires et le coût des travaux seront affectés au surplus libre de la ville.

Adopté.

RETRAIT DU MAIRE JEAN POIRIER

Monsieur Jean Poirier, se retire des discussions concernant le point : Chevaliers de Colomb – Demande d’avance de fond pour Festival, étant donné son lien dans ce dossier.

Monsieur le maire, reprend son siège après discussion et adoption de ce point.

121-04-2015

DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB (N/D : 102-102)

Attendu que les Chevaliers de Colomb sont venus présenter une demande d’avance de fond lors de la séance régulière du 13 avril lors de la période de question;

Attendu que cette demande d’avance de fonds est en lien avec la reprise d’un Festival qui avait lieu à Sainte-Christine-d’Auvergne l’an passé et qui sera présenté à Saint-Basile pour l’année 2015.

Attendu que le festival aura lieu les 14, 15 et 16 août avec plusieurs activités de prévues et que les Chevaliers de Colomb ont besoin de cette avance de fonds pour démarrer l’organisation dudit festival

Attendu que les Chevaliers de Colomb s’engagent à rembourser cette avance à la fin du Festival.

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l’unanimité** des conseillers présents.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte cette demande et autorise une avance de fonds de 5 000 \$ aux Chevaliers de Colomb pour l’organisation dudit Festival et que cette somme devra être remboursée à la fin de celui-ci.

Adopté.

122-04-2015

CONGRÈS APOM 2015 (N/D : 304-110)

Attendu que le directeur des travaux publics est membre de l’Association des professionnels à l’outillage municipal (APOM) ;

Attendu que ledit congrès a eu lieu au Domaine Château Bromont à Bromont, les 4, 5 et 6 juin 2015 ;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l’unanimité** des conseillers présents :

Que la Ville de Saint-Basile autorise l’inscription du directeur des travaux publics Monsieur Yves Savard audit congrès pour une dépense de 300 \$, taxes incluses.

Attendu que les dépenses inhérentes au congrès seront remboursées sur la présentation des pièces justificatives via les activités budgétaires "voirie municipale".

Adopté.

123-04-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 21h30.

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Laurie Mimeault, assistante-greffière